

et des crédits nos L13a et L63a du Service des prêts, placements et avances, pour lesquels aucun montant n'est libéré, soit \$24,023,455;

e) d'un nouveau douzième du crédit no 45a du ministère des Finances, soit \$83,333.34;

f) du douzième du montant de l'article énoncé au budget supplémentaire (B) pour l'année financière expirant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, soit \$583,333.34;

g) du douzième du montant de l'article énoncé au budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, soit \$1,666,666.67;

h) du douzième des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (D) pour l'année financière expirant le 31 mars 1964, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, sauf le crédit no 117d du ministère des Affaires extérieures, pour lequel aucun montant n'est libéré, soit \$6,178,667.17,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1964.

—Monsieur le président, tous les membres du comité savent sans doute que le ministre des Finances a dû assister cet après-midi à la conférence, et il m'a demandé de prendre officiellement sa place ici. S'il se trouve des députés assez hardis pour poser des questions de fond, j'espère qu'ils voudront bien les adresser au ministre des Finances suppléant, qui est bien plus expert en la matière que je ne le suis. J'espère cependant que le nombre de questions sera minime, et je dis cela pour deux raisons que j'expose au comité dans un esprit d'amitié et sans aucun désir de chicane. Depuis le début de la présente session, le gouvernement s'est efforcé de saisir le comité des subsides des crédits budgétaires de tous les ministères, afin de multiplier les occasions de soulever n'importe quelle question qui intéresse les députés. En deuxième lieu, nous savons tous que c'est le dernier jour de session en novembre, que nous en sommes au 99^e jour de nos travaux, et...

L'hon. M. Nowlan: Non, c'est le centième jour.

L'hon. M. Pickersgill: En effet; j'ai consulté les *Procès-verbaux* d'hier et c'est aujourd'hui le centième jour de la session. Je remercie l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings de bien vouloir me prêter en ce moment son appui. Je pense que tous nous voudrions retourner dans nos foyers à Noël, avec le sentiment d'avoir mené à bonne fin les travaux de la session. Le gouvernement s'efforcera donc de s'assurer de l'appui et de la collaboration de tous et de répondre aux désirs des honorables députés de tous les partis d'opposition et, bien entendu, à ceux de ses propres partisans; cela permettrait de mener à bonne fin nos travaux avec ordre, méthode et célérité. J'exhorte, par conséquent, tous les députés à bien vouloir nous accorder les subsides du mois à l'étude. Nous demandons seulement que ces subsides s'étendent jusqu'à

[L'hon. M. Pickersgill.]

fin décembre. Nous espérons, comme sans doute tous les membres de la Chambre, que tous les crédits seront adoptés avant la fin de décembre.

Je pourrais poursuivre et expliquer de façon détaillée ce que renferme le bill. J'affirme cependant à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de demander le montant total des crédits en aucun cas. C'est pourquoi les droits qui reviennent normalement au comité des subsides ne lui sont pas déniés, et ce bill ne les enfreint en rien. A moins qu'on ne me prie de faire le contraire, je n'ai pas l'intention d'étudier les crédits qui représentent plus du douzième des crédits globaux. Les députés savent sans aucun doute que la cadence des dépenses n'est pas toujours régulière durant l'année, et que, parfois, il nous faut demander plus d'un douzième. Toutefois, je suis tout disposé à fournir là-dessus les renseignements qu'exigeraient les honorables représentants, mais je suis sûr que le comité est au courant de tout cela, et je vais donc reprendre mon siège sans tarder.

L'hon. M. Nowlan: Je prierais le secrétaire d'État de nous donner, au nom du gouvernement, mais sans recourir à la formule consacrée, l'assurance que fournit tout ministre des Finances qui sollicite des crédits provisoires, c'est-à-dire qu'on n'empêchera aucun débat d'avoir lieu. Le secrétaire d'État veut bien nous donner une telle assurance, n'est-ce pas?

L'hon. M. Pickersgill: Si je n'ai pas employé les termes habituels, c'est que je tentais de le faire par cœur. On peut donc être sûr que, dans le bill dont la Chambre est saisi, nous ne demandons le plein montant en aucun cas.

L'hon. M. Nowlan: Et aucune discussion qui puisse avoir lieu n'empêchera la tenue d'un débat?

L'hon. M. Pickersgill: Pareille chose ne saurait se produire. Qu'on me laisse exprimer l'espoir, cependant, que le débat sera raccourci ici et là.

L'hon. M. Nowlan: Étant donné la suppliation que vient de faire le secrétaire d'État, je ne manquerai pas d'être très bref. Il m'est impossible d'oublier qu'il y a à peine plus d'un an—ou peut-être un an moins une semaine—que, occupant un autre fauteuil, j'avais moi-même à obtenir du comité des crédits provisoires.

M. Knowles: Et vous avez fourni la même assurance.

L'hon. M. Nowlan. La même, mais le comité ne m'a pas donné l'assurance que je demandais et que demande cet après-midi le secrétaire d'État. En réalité, je me rappelle que